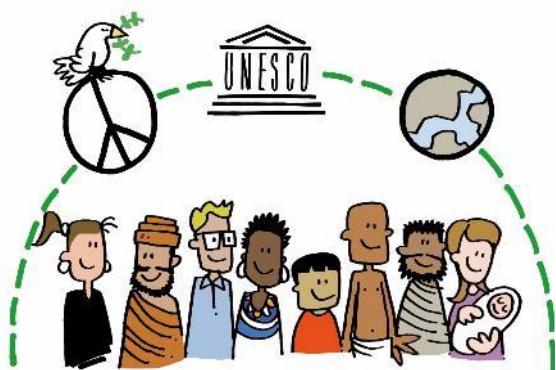


Thème n°4	Objet de travail conclusif	Jalon	Dossier ressources
Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques.	La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection	<b><i>La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais</i></b>	L'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial : fondamentaux et valeurs
Auteur	Marie Patou, chargée de mission Patrimoine-Education, Mission Bassin Minier		

## L'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial : fondamentaux et valeurs

- I. Rappel sur les valeurs de l'UNESCO et des valeurs du Patrimoine mondial
- II. La valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier : motif de l'inscription
- III. Quelle signification pour le Bassin minier ?
- IV. La catégorie d'inscription : un paysage culturel évolutif vivant
- V. Les critères d'inscription
- VI. Le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial : carte et chiffres
- VII. La gestion de l'inscription au quotidien
- VIII. Bilan et impacts
- IX. Ce que le Patrimoine mondial et l'inscription du Bassin minier ne sont pas
- X. Un peu de vocabulaire

### I. Rappel sur les valeurs de l'UNESCO et des valeurs du Patrimoine mondial

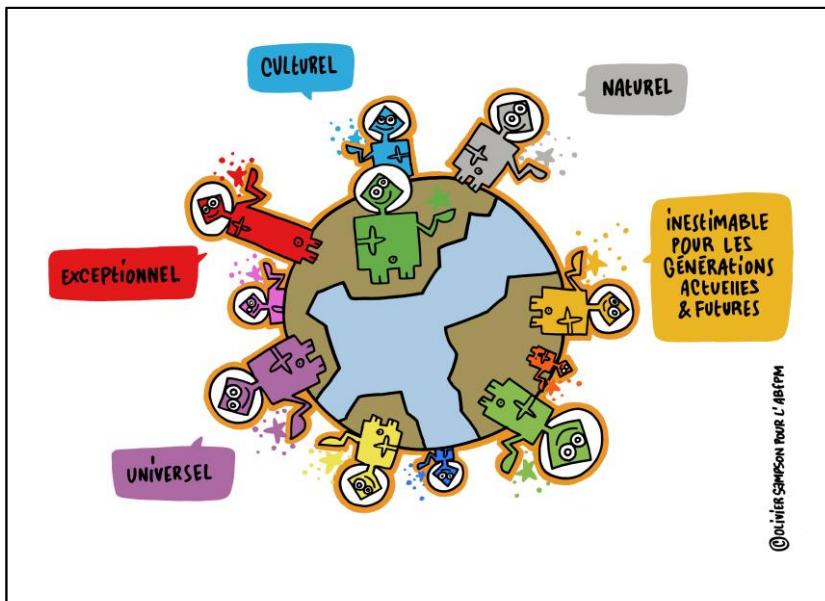


©ABFPM

Institution spécialisée de l'ONU créée en 1945, l'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture. Elle cherche à instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'Education, de Science et de Culture. Les valeurs qu'elle défend sont, entre autres, la coopération et la solidarité internationales, le respect de la diversité culturelle, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la reconnaissance d'une humanité une et entière sans distinction de sexe, de langue ou de religion.

Les actions de l'UNESCO ne doivent pas être confondues avec de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ou encore celles de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

Pour diffuser ses valeurs et accomplir ses objectifs, l'UNESCO a mis en place de très nombreux programmes et conventions dont la Convention du patrimoine mondial née en 1972. Celui-ci défend l'idée d'un patrimoine commun à tous et que ce patrimoine universel est l'un des supports possibles du dialogue interculturel nécessaire au maintien de la paix. A travers cette convention culturelle, l'UNESCO souhaite également sensibiliser chacun d'entre-nous à la protection de la diversité et de la richesse du patrimoine culturel et naturel dans le monde.



©ABFPM

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, chaque site doit démontrer sa valeur universelle exceptionnelle et se positionner depuis un point de vue international et non localo-régional. Être universel signifie qu'un site participe à une ou des facette(s) de l'histoire de l'Humanité et/ou de la Terre et qu'il a des liens communs avec d'autres biens similaires dans le monde, sans distinction de culture, de langue, de religion ou de pays. En même temps, il doit être exceptionnel, c'est-à-dire proposer une expression patrimoniale différente et complémentaire de ce qui est déjà inscrit.

Pour aller plus loin : le *Petit illustré du Patrimoine mondial* de l'Association des biens français du patrimoine mondial

<http://www.assofrance-patrimoinemondial.org/>



2

L'emblème du Patrimoine mondial rassemble à la fois les biens culturels et les biens naturels, le carré central étant une forme créée par l'homme tandis que le cercle représente la nature. L'emblème est rond comme le monde mais il symbolise aussi la protection.

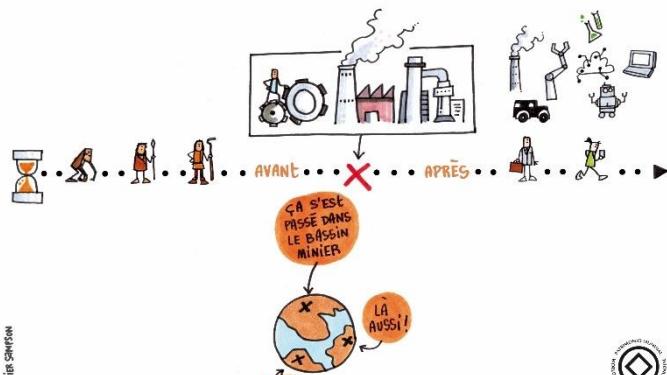


©ABFPM

## II. La valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier : motif de l'inscription

Le Bassin minier est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012 parce qu'il est universel. Au même titre que l'invention de l'écriture ou l'invention de l'ordinateur, les révolutions industrielles et l'industrialisation ont changé la face du monde. Le Bassin minier raconte avec force ces bouleversements multiples et contrastés de l'histoire de l'Humanité. Et cette histoire universelle résonne profondément ailleurs dans le monde. Partout, l'Industrie et l'activité extractive ont créé de nouveaux paysages caractéristiques et, aux quatre coins du globe, se trouvent des mines et des mineurs.

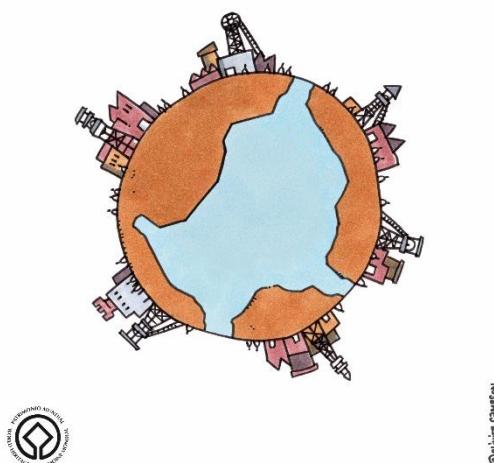
L'INDUSTRIALISATION, TOURNANT MAJEUR  
DANS L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ.



3

©Mission Bassin Minier

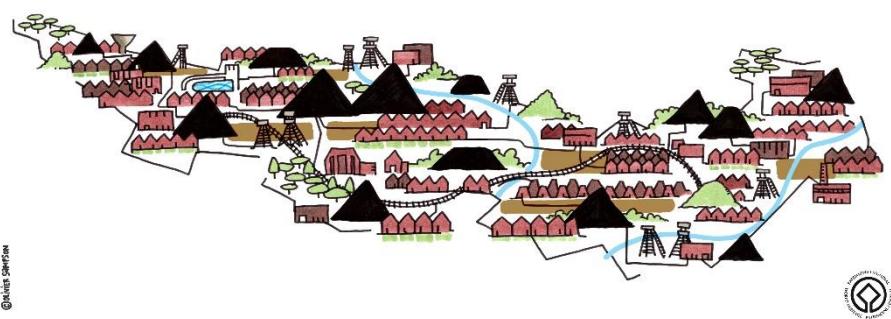
LA MINE, UNE ACTIVITÉ UNIVERSELLE



©Mission Bassin Minier

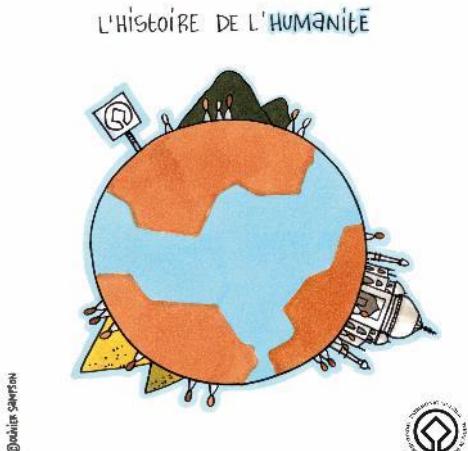
©Mission Bassin Minier

Le Bassin minier est universel mais aussi exceptionnel. Parmi les bassins et monuments industriels dans le monde, le Bassin minier se distingue ainsi par la présence à grande échelle d'une mono-industrie extractive, une représentation exceptionnelle et dense de toutes les facettes patrimoniales, tant techniques que sociales, et de toutes les époques de l'industrie charbonnière, et une conservation remarquable de ses paysages. Territoire symbolique de la condition ouvrière, il est aussi l'un des lieux emblématiques de la construction européenne (CECA).



©ABFPM

### III. Quelle signification pour le Bassin minier ?



Les sites inscrits sur la Liste racontent toutes les facettes de l'histoire de l'Humanité, celle des pharaons et des empereurs comme celle des mineurs ! Ainsi entré dans la cour des grandes icônes patrimoniales mondiales, le Bassin minier côtoie désormais les Pyramides de Gizeh (Egypte), la Statue de la Liberté (Etats-Unis d'Amérique), l'Acropole d'Athènes (Grèce), le Taj Mahal (Inde) ou encore la Grande Barrière de Corail (Australie) et bien d'autres encore...

4

©Mission Bassin Minier

Et si le patrimoine et les paysages du Bassin minier ne sont pas préservés, si nous n'en prenons pas soin, qu'est-ce qui témoignera de cette grande et passionnante histoire dans 50, 100 ans et même ...dans 40 siècles comme pour les Pyramides d'Egypte ?

#### LE BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL : L'HISTOIRE DES MINEURS VAUT CELLE DES ROIS !

©Oliver Samson



"DU HAUT DE CES TERRILS, TROIS SIÈCLES VOUS CONTEMPLENT..."



©Mission Bassin Minier

## BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO?

00

Retrouvez le film d'animation sur [www.bassinminier-patrimonimondial.org](http://www.bassinminier-patrimonimondial.org)

©Mission Bassin Minier

Film d'animation **Bassin minier Patrimoine mondial** (4 mins)  
<https://www.youtube.com/watch?v=50PLDC1N42E>

#### IV. La catégorie d'inscription : un paysage culturel évolutif vivant

Il existe de très nombreuses catégories d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : monument, site, sites en série, paysage culturel... Le Bassin minier a été inscrit au titre de paysage culturel évolutif vivant.

Le paysage culturel est un « ouvrage combiné de l'homme et de la nature » selon les termes de la Convention du patrimoine mondial. Pour le Bassin minier, c'est bien la présence d'une ressource naturelle et son exploitation qui sont à l'origine de la transformation par l'homme d'un paysage historique essentiellement rural, sur une durée de trois siècles. Les hommes ont modifié, de manière fulgurante, les caractères physiques et visuels originels du territoire (déboisements, effondrements des sols, nouveaux reliefs), en surimposant tous les éléments techniques, sociaux et architecturaux liés à l'extraction et à la production de charbon.

Il existe plusieurs typologies de paysages culturels : paysage culturel intentionnellement créé, paysage culturel associatif, paysage culturel évolutif. Dans cette dernière typologie, il faut bien distinguer le paysage culturel évolutif relique (ou fossile) du paysage culturel évolutif vivant qui conserve un rôle actif.

**Paysage culturel** : ouvrage combiné de l'homme et de la nature

**Évolutif** : Territoire qui s'est constitué selon des phases successives

**Vivant** : Territoire habité



Le Bassin minier, un paysage culturel évolutif vivant. Terril et cité minière à Mazingarbe

©Samuel Dhote-Mission Bassin Minier

#### V. Les critères d'inscription

Chaque inscription sur la Liste du patrimoine mondial est demandée selon un ou plusieurs critères définis par la Convention du patrimoine mondial. Les critères obtenus pour le Bassin minier :

(ii) : « *témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.* »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne de manière exceptionnelle des échanges d'idées et d'influences à propos des méthodes d'exploitation des filons charbonniers souterrains, de la conception de l'habitat ouvrier et de l'urbanisme, ainsi que des migrations humaines internationales qui ont accompagné l'industrialisation de l'Europe.

(iv) : « *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine.* »

Les paysages miniers évolutifs et vivants du Bassin du Nord-Pas de Calais offrent un exemple éminent du développement à grande échelle de la mine de houille, aux XIXe et XXe siècles, par les grandes compagnies industrielles et leurs masses ouvrières. Il s'agit d'un espace structuré par un urbanisme, des constructions industrielles spécifiques et les reliquats physiques de cette exploitation (terrils, affaissements).

(vi) : « *être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle.* » Ce critère ne peut être utilisé seul et doit nécessairement être relié aux critères matériels, tangibles.

Les événements sociaux, techniques et culturels associés à l'histoire du Bassin minier eurent une portée internationale. Ils illustrent de manière unique et exceptionnelle la dangerosité du travail de la mine et l'histoire de ses grandes catastrophes (Courrières). Ils témoignent de l'évolution des conditions sociales et techniques de l'exploitation des houillères. Ils représentent un lieu symbolique majeur de la condition ouvrière et de ses solidarités, des années 1850 à 1990. Ils témoignent de la diffusion des idéaux du syndicalisme ouvrier et du socialisme.

Attention, les critères obtenus ne fonctionnent pas comme des tiroirs, de manière indépendante, et l'un n'est pas plus important ou plus signifiant que l'autre. Ce sont les trois critères, solidairement, qui ont permis l'inscription.



#### ***Petite histoire du Bassin minier Patrimoine mondial***

Version livre numérique : <https://fr.calameo.com/read/006150052f1a7c5a91140>

Animation : <https://www.youtube.com/watch?v=6YEnSqAACRs>

## **VI. Le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial : carte et chiffres**

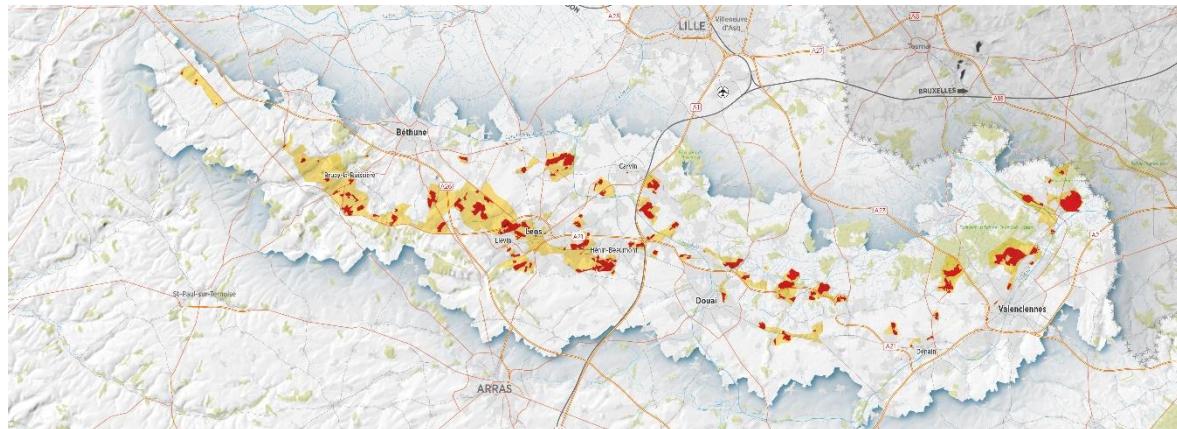
***Les patrimoines miniers du Nord et du Pas-de-Calais font l'objet d'une notice spécifique.***

Plus de 1200 éléments de patrimoine minier, de qualité inégale, sont aujourd'hui recensés sur le territoire. Pour figurer sur la Liste, il a fallu délimiter un périmètre d'inscription porteur de la valeur universelle exceptionnelle. Le patrimoine a été hiérarchisé et sélectionné selon de multiples critères : intégrité, authenticité, architecture, urbanisme, histoire, géologie, géographie, diversité des paysages, état de conservation, protection et gestion... Au final, 25% de la totalité du patrimoine minier a été retenu.

La zone-tampon englobe quant à elle des objets et des ensembles issus de l'héritage minier qui, sans répondre aux exigences de la valeur exceptionnelle universelle, participent à l'interprétation historique et paysagère du Bassin minier.

Le périmètre en chiffres :

- 89 communes concernées par le périmètre
- 124 communes avec la zone-tampon
- 353 éléments pour 4 000 ha de paysages dont 17 fosses ou vestiges significatifs, 21 chevalements, 51 terrils, 54 kilomètres de cavaliers, 3 gares, 124 cités, 38 écoles et groupes scolaires, 26 édifices religieux, 22 équipements de santé, 7 équipements collectifs divers, 3 Grands bureaux de compagnies minières...

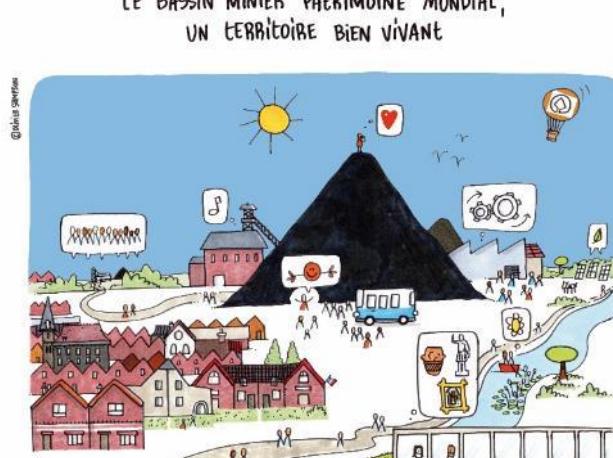


Le périmètre du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial ©Mission Bassin Minier

**Beaucoup de manuels scolaires et d'articles scientifiques récents ont confondu les données et la cartographie du périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial avec celles du patrimoine minier du Nord-Pas de Calais général. Le Bassin minier Patrimoine mondial est un échantillonnage représentant 25 % du patrimoine.**

## VII. La gestion de l'inscription au quotidien

Cadre de vie, le Bassin minier poursuit son évolution. Avec l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il ne s'agit pas de le figer ou de le « *mettre sous cloche* ». A travers cette valorisation, il s'agit bel et bien de s'appuyer sur ce patrimoine et de le promouvoir comme un facteur de fierté et de renouveau.



En termes de gestion et de valorisation, le caractère vivant du territoire oblige à trouver de constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire. Réinvestir et préserver des lieux de patrimoine industriel nécessite des adaptations, soit aux normes de la vie moderne, soit aux exigences de nouvelles fonctions et/ou activités. L'enjeu est donc de trouver cet équilibre dans lequel le patrimoine conserve son authenticité et son intégrité mais retrouve également un rôle actif.

Le plan de gestion du Bassin minier Patrimoine mondial, demandé par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO pour toute candidature, repose sur trois piliers : protection et réglementation ; valorisation et promotion ; gouvernance. Ce plan de gestion prévoit un dispositif de coordination des acteurs au service de la gouvernance et de la gestion du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et propose un programme d'actions transversal. Pour appliquer ce plan de gestion, la Mission Bassin Minier a été désignée comme structure gestionnaire de l'inscription en janvier 2013.

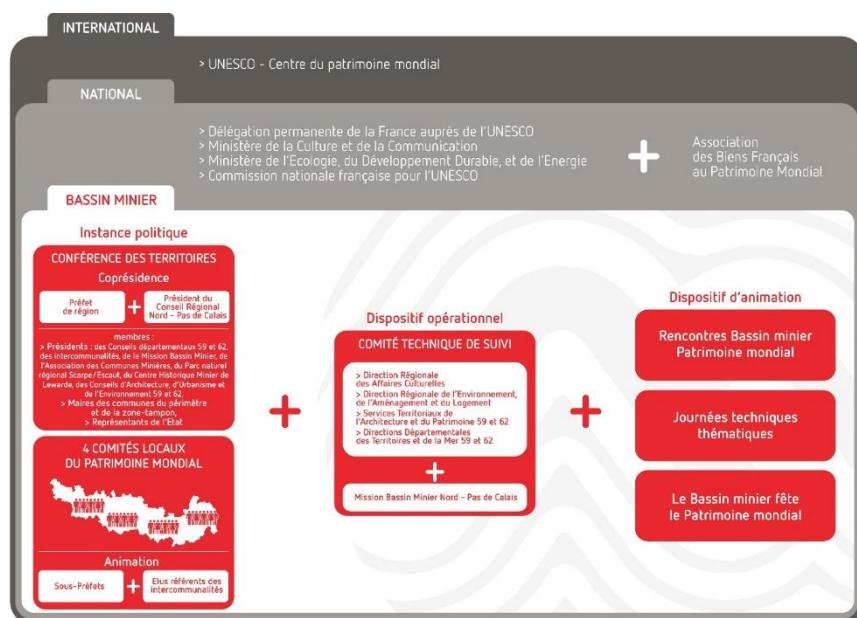


Schéma de gestion du Bassin minier Patrimoine mondial ©Mission Bassin Minier  
<https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/une-gouvernance-pour-gerer-un-label/>

Une inscription au Patrimoine mondial n'est jamais une fin en soi. Après une phase de candidature plus ou moins longue, une fois l'inscription obtenue, une autre phase démarre : garantir sur le long terme la préservation et la transmission du patrimoine inscrit sur la Liste aux générations futures. En cas de disparition et/ou de dénaturation du patrimoine, le site peut être retiré de la Liste. Une inscription n'est jamais acquise, elle peut être perdue en cas de mauvaise gestion. C'est pourquoi les biens inscrits sont régulièrement réévalués (évaluations périodiques).



©ABFPM

L'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial offre de belles perspectives à la fois pour la protection et la reconversion du patrimoine minier, pour une image renouvelée et attractive du Bassin minier mais aussi pour son développement social, culturel et économique. Cette reconnaissance internationale du patrimoine minier poursuit ce développement en agissant comme un accélérateur pour l'amélioration du cadre de vie, le tourisme, de nouveaux équipements culturels et bien d'autres facettes encore...

La gestion quotidienne de l'inscription repose sur de multiples démarches en cours comme dans l'adaptation des cités minières aux nouvelles normes tout en préservant leurs signatures patrimoniales, la réflexion sur l'introduction du bâti contemporain dans les sites miniers, le développement du tourisme culturel et de l'événementiel ou encore les actions de sensibilisation et de médiation de l'inscription auprès du plus grand nombre. Les chantiers sont très nombreux.

9



©Mission Bassin Minier



[LA MISSION BASSIN MINIER](#)
[PATRIMOINE MONDIAL](#)
[AMÉNAGEMENT](#)
[OBSERVATION](#)

**Gestion et animation de  
l'inscription du Bassin minier au  
Patrimoine mondial de  
l'UNESCO**

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial engage les États-partie à assurer la préservation du Bien et de sa Valeur Universelle Exceptionnelle, à travers un plan de gestion efficace et adapté.

**La gestion de l'inscription et ses chantiers quotidiens**

<https://www.missionbassinminier.org/gestion-animation-inscription-bassin-minier-unesco>

Partez à la découverte du Bassin minier Patrimoine mondial, trésor de l'Humanité !



2:43 / 2:53

**Film promotionnel Bassin minier Patrimoine mondial** ©Mission Bassin Minier

<https://www.youtube.com/watch?v=XeS6lelwFA>



Le Bassin minier, l'une des 24 destinations des « **Voyages du patrimoine mondial en Europe** », thématique de l'Europe souterraine. Portail appartenant au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

<https://visitworldheritage.com/fr/eu>

**La reconversion des sites patrimoniaux miniers fait l'objet d'une notice spécifique tout comme le Bassin minier, tourisme et événementiel.**

### VIII. Bilan et impacts



L'année 2022 sera celle des dix ans de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial. Outre les festivités, ce sera aussi l'occasion de dresser, à son issue, un bilan de ces dix années et ce, à 360 degrés, sur tous les pans de la gestion. En termes d'évaluation, il est complexe et assez ardu de faire la part des choses entre les apports et changements directement imputables à l'inscription et les impacts de toutes les politiques de reconversion et de toutes les initiatives de redynamisation du territoire à l'œuvre depuis des décennies. L'inscription au Patrimoine mondial est l'une de ces politiques, l'une de ces contributions.

Une chose est certaine, le regard « interne et externe » sur le Bassin minier a changé et continue de changer. Mais le changement de regard et de mentalités, en tant qu'approches sensibles relevant notamment de l'émotion et de l'affect, est difficile à mesurer et s'accorde très mal des dispositifs et des critères classiques d'évaluation : données quantitatives, chiffres... A fortiori sur un patrimoine très étendu et multiple où les entrées ou les sorties ne sont pas mesurables par le biais d'une billetterie ou d'un portique. Néanmoins, il est possible de tirer quelques lignes forces et quelques impacts depuis 2012.

#### Des bilans en images



Bilan 2012-2017 (7 mins) ©Mission Bassin Minier

<https://www.youtube.com/watch?v=2FC0kY-3fIM>



Bilan 2012-2019 (12 mins) ©Mission Bassin Minier  
<https://www.youtube.com/watch?v=mS3HWUMkHkg>



De l'ombre à la lumière, 10 ans d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO  
 Documentaire ILTV, télé de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, juin 2022  
<https://www.youtube.com/watch?v=s-96Y4vPPkQ>

## IX. Ce que le Patrimoine mondial et l'inscription du Bassin minier ne sont pas.

La Convention du patrimoine mondial n'est pas une convention de labellisation et le Patrimoine mondial n'est ni un label ni une marque (marketing) : ce sont en réalité un statut et un engagement moral.

« Il arrive que le patrimoine mondial fasse parfois l'objet de raccourcis malheureux. Ainsi, pour certains, l'inscription s'apparente à un label dont la fonction première est d'attirer les touristes, qui permet, en outre, de recevoir des financements de l'UNESCO.

Il est essentiel de comprendre que l'inscription n'est pas une certification ; il s'agit d'une reconnaissance culturelle internationale qui



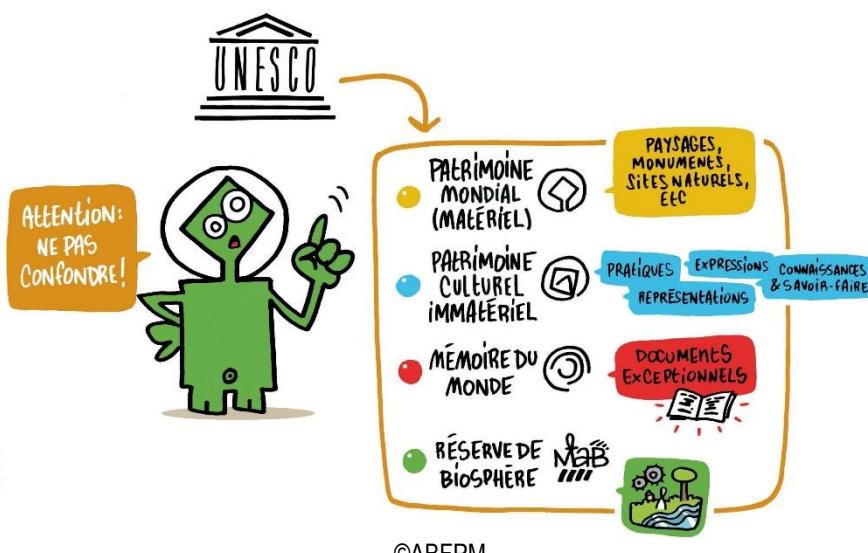
©ABFPM

intervient après un long processus qui exige beaucoup de motivation, de travail, d'implication, de ressources humaines et financières... et d'endurance de la part des porteurs de projet et de l'État partie. Une inscription s'apparente à un contrat moral entre les gestionnaires et la communauté internationale, par lequel les premiers s'engagent à protéger et gérer un bien identifié, en accord avec les valeurs de l'UNESCO et de la Convention du patrimoine mondial, pendant que la seconde s'engage à fournir soutien et assistance.

Par ailleurs, le seul financement que le Comité du patrimoine mondial peut décider d'octroyer est une aide d'urgence (patrimoine menacé en péril), dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial qui est constitué des contributions des États parties et des dons privés<sup>1</sup>. »

12

La Convention du patrimoine mondial de 1972 n'est pas une convention touristique ; il s'agit de l'une des conventions et des activités culturelles de l'UNESCO, qui ne doit pas non plus être confondue avec la Convention du patrimoine culturel immatériel de 2003 qui recense « les traditions et expressions orales, des arts du spectacle (musique, danse, théâtre...), des pratiques sociales, rituels et événements festifs, des connaissances et pratiques concernant la nature et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, se transmettant de génération en génération ». En termes de préservation et de valorisation du patrimoine, il existe également le programme « Mémoire du monde » datant de 1992 et visant à protéger et à conserver le patrimoine documentaire exceptionnel du monde.



©ABFPM

Dès 2002, dès l'inscription du Bassin minier sur la Liste indicative du patrimoine mondial de la France, la démarche ne s'est jamais inscrite dans le registre mémoriel. C'est bel et bien le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, son histoire dans toutes ses strates (y compris les plus contemporaines) et ses patrimoines qui ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et non « la mémoire de la mine » en tant que telle : « histoire de l'Humanité » n'est pas « mémoire de l'humanité ». En plaçant au même rang l'histoire ouvrière et celles des rois ou des pharaons, l'inscription est résolument un hommage appuyé et respectueux à la corporation minière qui a façonné un territoire et laissé en héritage une singularité historique et patrimoniale exceptionnelle. Mais elle n'a jamais souhaité, en aucun cas, glorifier et sanctuariser une mémoire exclusivement tournée vers le passé, dans une sorte de nostalgie aveugle pour une époque révolue (cf. article sur la patrimonialisation de l'héritage minier).

<sup>1</sup> Le petit illustré du Patrimoine mondial, Association des biens français du patrimoine mondial.

L'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial n'est pas venue non plus conforter et porter au pinacle du monde une « *identité locale* », venant couronner et récompenser une sorte de régionalisme culturel identitaire (repli sur soi), *a priori* peu compatible avec les valeurs du Patrimoine mondial. Bien au contraire, l'inscription est venue affirmer et/ou rappeler que cette « *identité patrimoniale locale* » est mondiale, universelle. Le Bassin minier n'est pas le premier, ni le seul, site industriel et minier à être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cette histoire dépasse les frontières et partout, elle fait écho. Ainsi, depuis 2012, le Bassin minier est Patrimoine du monde. L'inscription est venue lui apporter une dimension exceptionnelle à laquelle peu accède, celle du monde, et une ouverture à d'autres cultures.

## X. Un peu de vocabulaire

### ***Inscription et non classement***

Les sites sont « inscrits » sur la Liste et non « classés ». Outre la confusion avec le classement Monument Historique ou celui des sites, la notion de classement implique une hiérarchisation, or l'obtention de l'inscription relève d'un examen et non d'un concours. Ainsi, il ne s'agit pas du classement mondial des universités, de la meilleure à la moins bonne...Une fois inscrits sur la Liste, les sites ne sont ni hiérarchisés ni répartis par critères ou selon un ordre déterminé : ils y figurent sur un pied d'égalité, ensemble et parmi d'autres.

### ***« Inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO » et non « inscrit à l'UNESCO »***

Au même titre que l'UNICEF ou l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'UNESCO est un organisme spécialisé de l'ONU. Et le Patrimoine mondial ne représente qu'une de ses activités. Les raccourcis de langage ou d'écriture de type « Patrimoine UNESCO » ou « inscrit à l'UNESCO » sont donc incorrects et sont à proscrire. Et n'oubliez pas que le nom de l'UNESCO est protégé. De la même, parler de "patrimoine mondial de l'Humanité" est une redondance malheureuse.

### ***Le Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial et non le terril X, la fosse Y ou la cité Z***

Le périmètre Patrimoine mondial inclut 353 éléments et 4000 hectares de paysage. C'est cet ensemble global et solidaire qui a permis d'obtenir l'inscription pour le Bassin minier Nord-Pas de Calais. Ainsi, ce ne sont pas le terril X, la fosse Y ou la cité Z qui sont inscrits au Patrimoine mondial mais bel et bien le Bassin minier Nord-Pas de Calais comme un seul et même bien, comme l'indique clairement l'emblème officiel.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

- Bassin minier  
du Nord-Pas de Calais
- inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2012

### ***Sur l'écriture « Patrimoine mondial »***

S'agissant du « patrimoine mondial », lorsqu'il s'agit de parler de la liste, convention, comité ou centre, ces derniers prennent une majuscule. Ainsi il faut écrire :

- La Liste du patrimoine mondial
- La Convention du patrimoine mondial
- Le Comité du patrimoine mondial
- Le Centre du patrimoine mondial

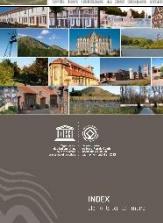
Quant à la dénomination " patrimoine mondial " utilisée seule, la majuscule est laissée à la discrétion des rédacteurs, certains estimant qu'en tant que concept et programme institutionnel mondialement connus, « Patrimoine mondial » mérite une majuscule d'accentuation.

\*\*\*\*\*

14

Les photographies professionnelles et les illustrations présentées sont exclusivement utilisables dans le cadre de séances de travail en classe mais pour tout autre utilisation, en raison des droits d'auteur, elles ne sont pas cessibles à des tiers et sont soumises à autorisation.

## RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

	<p>Proposition d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial 1 450 pages, 3 730 photos, 91 cartes  <a href="https://whc.unesco.org/fr/list/1360/documents/">https://whc.unesco.org/fr/list/1360/documents/</a></p>
	<p>Rapport d'expertise ICOMOS mai 2012  <a href="https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2017/07/Rapport-ICOMOS-franc%CC%A7ais.pdf">https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2017/07/Rapport-ICOMOS-franc%CC%A7ais.pdf</a></p>
	<p>Site internet de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial  <a href="https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/">https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/</a></p>
	<p>Index des éléments du périmètre Bassin minier Patrimoine mondial par commune  <a href="https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2017/05/Porter-a-connaissance-Interactif-1.pdf">https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2017/05/Porter-a-connaissance-Interactif-1.pdf</a></p>
	<p>Guide "Comment parler de l'inscription ?"  <a href="https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2018/11/Guide_elements-de-langage.pdf">https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2018/11/Guide_elements-de-langage.pdf</a></p>
	<p>Plaquettes chiffres clefs et impacts</p>



<https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2017/07/Synth%C3%A8se-3-volets-impacts-inscription-Unesco-2012-2017.pdf>

<https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2018/06/Plaquette-chiffres-cl%C3%A9s-UNESCO-1.pdf>

[https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2020/12/Plaquette-chiffres-cl%C3%A9s\\_numerique.pdf](https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/wp-content/uploads/2020/12/Plaquette-chiffres-cl%C3%A9s_numerique.pdf)